Problème de kilométrage après achat voiture

Par Dan69

bonjour,
Il y a deux ans j ai acheté une voiture chez un concessionnaire, cette voiture avait deux ans et elle marquait 48000 km/h au compteur. La transaction s est bien passée et comme cette voiture n avait pas quatre ans, il n y avait pas eu de CT de fait. Je viens de faire mon premier contrôle technique et la personne qui me l a passé me dit il y a un problème, votre compteur marque 84 000 kms mais sur la carte mémoire de la voiture c est 170 000 kms. J ai donc repris contact avec le garage qui me dit que de leur côté il n y a pas de problème, j ai appelé le service clientèle de la maison mère qui me dit la même chose. J ai refait un second contrôle technique dans un autre endroit qui retrouve les mêmes chiffres soit 170 000 kms. Sur histovec, il est bien noté 84 000 kms. Actuellement ma voiture est invendable car sur le papier du contrôle technique les kilomètres du compteur et de la carte mémoire sont bien notés, vu la différence, personne ne voudra reprendre la voiture. J ai demandé au garage de me la reprendre mais ils me répondent qu' ils vont avoir le même problème pour la vendre. Que puis je faire. Merci

---
Par Marck_ESP

Bienvenue et bonjour,

Vous êtes peut-être victime d'une fraude au compteur kilométrique. En France, cela est considéré comme un vice caché et un délit pénal.

Une expertise sera nécessaire et voir un avocat, pour engager une action contre le vendeur (le concessionnaire) et obtenir soit l'annulation de la vente, soit une indemnisation

---
Par Dan69

Le garage me dit qu il n y a pas de problème par rapport à leur suivi à eu, ça doit être un beug de la carte mémoire. Même s il y avait un beug comme ils disent, aucun acheteur ne voudra reprendre cette voiture. Peut on porter plainte sans l aide d avocat car les frais sont élevés?

Par Marck_ESP

Avant d'en arriver à, la plainte, la lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) est essentielle.

Dans celle-ci, il faudrait exposer les faits (constat d'une incohérence majeure dans le kilométrage).
Joindre copie des documents, mentionnez que cela constitue une tromperie (délit pénal) et un défaut de conformité / vice caché (actions civiles).
Exigez une solution sous un délai très court (ex: 8 jours). Soit l'annulation de la vente et le remboursement intégral.
Soit une réduction significative du prix pour compenser le kilométrage réel.

Si vous avez une garantie Protection Juridique (souvent incluse dans l'assurance auto, habitation ou parfois la carte bancaire), contactez la.
L'étape suivante en cas d'échec passera par l'expertise contradictoire pour conclure sur la réalité de la falsification du kilométrage et la dépréciation subie par le véhicule.
Cela sera votre pièce maîtresse devant le tribunal.

Par Dan69

Combien de temps on a pour porter plainte après l'achat De la voiture, merci

---

Par Marck_ESP

Généralement 5 ans

Par jodelariege

Bonjour
D'après l'article 2224 du code civil vous avez 5 ans à partir du moment où vous avez été mis au courant des désordres de votre voiture donc des maintenant

---
Par Dan69

J ai acheté la voiture il y a deux ans mais elle est de 2021, puis demander le remboursement intégral ou à l argus? Merci